

LES ETAPES DU DISPOSITIF D'Aide à l'acquisition amélioration de logements vacants

1 > DEFINITION DU PROJET



RENOBATYS : Yoan HALPERT au 02.90.80.20.00

Ou la Mairie de Fougères Laëtitia LE PAPE au 02.99.94.88.71
ou 02.99.94.88.70 (accueil mairie)

RENOBATYS

Rencontre pour apprécier l'éligibilité de la demande au dispositif d'aides

Fougères

Service de l'urbanisme

- Inscription de l'avant-projet à la permanence de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et validation de l'avant-projet ;
- Dépôt de la déclaration préalable de travaux (ou permis de construire) à la direction de l'aménagement urbain (service instruction), comprenant les devis pour visa de l'ABF ;
- Dépôt de la demande de subvention en Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour les travaux extérieurs ;
- Dépôt de la demande de subvention pour la rénovation de logements vacants.

2 > BILAN ENERGETIQUE



Visite du logement pour la réalisation du bilan énergie et restitution du bilan

Analyse des devis de travaux permettant de sortir de la vacance

3 > TRAVAUX & FINANCEMENT



- Montage du dossier
- Ajustement des devis si besoin

- Réception de l'avis de l'ABF
- Arrêté d'autorisation d'urbanisme

10 jours avant le 1^{er} lundi de chaque mois : clôture du délai de réception des pièces du dossier

Calcul de l'aide « Logements vacants »

Calcul de l'aide municipale en **SPR**

1^{er} lundi de chaque mois : Validation technique du dossier par la Ville de Fougères et RénoBatys

2^{ème} lundi de chaque mois : Vote de la subvention en commission municipale urbanisme

Dès réception d'un courrier d'avis de principe par la Mairie : Lancement de la réalisation des travaux

FIN DES TRAVAUX : Constat de la conformité des travaux extérieurs par l'ABF ; Visite du logement en cours de travaux par RénoBatys ; Paiement de la subvention sur facture acquittée suite à la délibération du Conseil Municipal.

Etape n°1 : Rencontre des services pour définir le projet

RENOBATYS

Rencontre d'un technicien : le

Visite du logement : le

MAIRIE

Rencontre d'un technicien : le
(Direction de l'Aménagement Urbain)

Rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France : le

Etape n°2 : Bilan énergétique et Analyse des devis

RENOBATYS :

Restitution du bilan énergétique et scénarios de travaux le

Transmission des devis et étude des devis le

le

le

le

Calcul de l'aide au titre du dispositif « logements vacants » le

et calcul du plan de financement

MAIRIE : transmission des devis et croquis d'exécution à l'ABF pour validation dans le cadre de l'instruction de la demande de travaux. le

Etape n°3 : Dépôt des demandes de financement

MAIRIE :

Dépôt d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire ; le

Dépôt d'une demande de subvention au titre du Secteur Patrimonial Protégé ; le

RENOBATYS :

Dépôt d'une demande de subvention au titre du dispositif « logements vacants » ; le